

FONDATION EME
« Écouter pour Mieux s'Entendre »
RCS Lux G 200

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2009
ET
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

FONDATION EME

« Ecouter pour Mieux s'Entendre »

SOMMAIRE

Rapport du réviseur d'entreprises

Comptes annuels

Bilan

Compte de profits et pertes

Annexe aux comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la
FONDATION EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre »
1, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes annuels au 31 décembre 2009

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre », comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

119, avenue de la Faiënerie
L-1511 Luxembourg

Tél. +(352) 47 68 461
Fax +(352) 47 47 72

info@interaudit.lu
www.interaudit.lu

Responsabilité du Réviseur d'entreprises (suite)

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

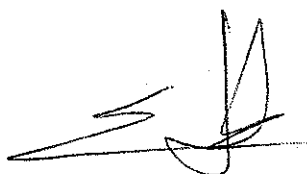
Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

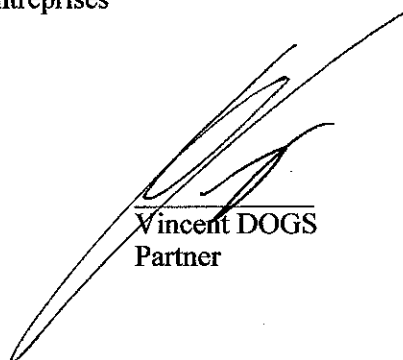
A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre », au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2010

INTERAUDIT S.à r.l.
Réviseurs d'entreprises



Edward KOSTKA
Managing Partner



Vincent DOGS
Partner

Fondation EME

Bilan au 31 décembre 2009
(exprimé en EUR)

ACTIF		2009
ACTIF CIRCULANT		
Avoirs en banques, avoir en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		215.375,55
TOTAL ACTIF		215.375,55
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Dotation		145.000,00
Résultat reporté	(5)	13.645,55
Résultat de l'exercice		24.656,05
		183.301,60
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1.725,00
		1.725,00
DETTES		
Dettes sur achats et prestations de services	(4.1)	28.193,02
Dettes fiscales	(4.2)	2.155,93
		30.348,95
TOTAL PASSIF		215.375,55

**Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2009
(exprimé en EUR)**

CHARGES		2009
Autres charges d'exploitation	(6)	76.285,45
Résultat de l'exercice		<u>24.656,05</u>
TOTAL DES CHARGES		<u><u>100.941,50</u></u>

PRODUITS		
Dons		95.066,38
Subsides		2.000,00
Intérêts et produits assimilés - autres intérêts et produits		<u>3.875,12</u>
TOTAL DES PRODUITS		<u><u>100.941,50</u></u>

Fondation EME
« Ecouter pour Mieux s'Entendre »

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2009

1. GENERALITES

La Fondation EME « Ecouter pour Mieux s'Entendre » (ci-après la « Fondation ») a été constituée le 21 janvier 2009 par acte notarié et a pour objet de soutenir par la musique, le développement de toutes personnes et en particulier des personnes physiquement, psychologiquement ou socialement défavorisées.

Le siège de la Fondation se situe au 1, place de l'Europe, L-1499 Luxembourg.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Présentation des comptes annuels

L'établissement tient ses livres en EUROS ('EUR') et les comptes annuels ont été établis en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg, utilisant les règles d'évaluation suivantes :

2.2 Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des corrections de valeur éventuelles sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement.

2.3 Dettes

Les dettes sont enregistrées à la valeur de remboursement respective.

3. CREANCES

Néant

Fondation EME
« Ecouter pour Mieux s'Entendre »

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2009

4. DETTES

4.1 Dettes sur achats et prestations de services

La dette envers l'Etablissement public « Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte » s'élève à 26 393,02 Euros.

4.2 Dettes fiscales

Les dettes fiscales sont des impôts retenus à la source sur les cachets des artistes à hauteur d'EUR 935,60 ainsi que la TVA à décharge de ces artistes à hauteur d'EUR 1 220,33.

5. Capitaux propres

Le résultat reporté d'EUR 13 645,55 représente des dons réalisés avant la constitution de la Fondation.

6. Charges

Le poste « Autres charges d'exploitation » comprend essentiellement des honoraires d'artistes et des participations aux frais de production.

7. Personnel

La Fondation n'employait pas de salariés pendant l'exercice.

8. Engagements hors bilan

La Fondation n'a pas d'engagements hors bilan au 31.12.2009.